



Le mot du maire



Espoir, c'est le mot qui nous permet de croire que la sortie de crise est proche. La vaccination mise en place commence à porter ses fruits et la reprise d'une vie « normale » passe par cette étape. Nous avons toutes et tous hâte de se retrouver autour de festivités qui nous ont fait défaut depuis plus d'une année. C'est également la période de prise de fonction de la nouvelle municipalité. Le budget 2021 a été voté, et nous vous proposons une synthèse du compte administratif 2020 en annexe, avec les projets à venir sur 2021 -2022.

Le budget 2021 est orienté sur l'aménagement de nos locaux communaux et également sur l'aménagement de nos espaces verts et voiries. La réflexion est permanente sur l'amélioration de la sécurité routière dans notre commune avec le réaménagement du carrefour du 8 Mai, une sente piétonne rue du Mont-Ménin, un espace d'attente avec abri de bus rue du mont Ménin, marquages aux sols, radar pédagogique. Nous souhaitons informer nos administrés avec différents réseaux d'informations, comme notre site internet, le panneau Pocket et ce bulletin d'informations que l'on souhaite trimestriel afin de faire connaître nos engagements et les travaux réalisés ou futurs.

Vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour des compléments d'informations ainsi que pour aborder des sujets divers de la vie quotidienne dans notre commune. En vous souhaitant une bonne lecture et à très vite.

Thierry Vanderpert

La vie municipale

• Formation des agents:



Tous les agents municipaux ont pu bénéficier de la formation PSC1 (Prévention et secours civiques) le 20 janvier 2021.

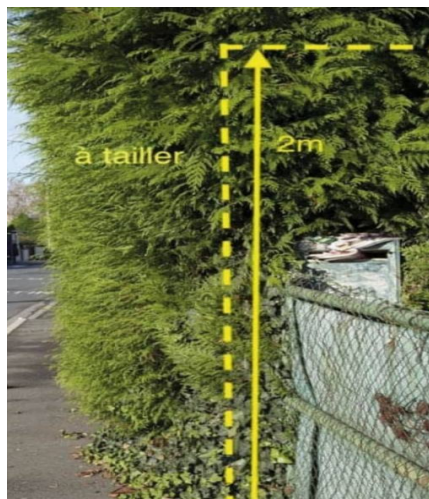
Par ailleurs, les 3 et 10 février, Michèle Sageot et Sophie Guilbert ont bénéficié de la formation Hygiène et Sécurité et HACCP (Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise) : méthode qui définit, évalue et maîtrise les dangers menaçants la salubrité et la sécurité des aliments.

Cette formation a permis de faire le point sur le fonctionnement du restaurant scolaire, de mettre en place les supports nécessaires au suivi de la restauration et d'évaluer les besoins en matière de réaménagement de la cantine.

• L'inscription sur les listes électorales :

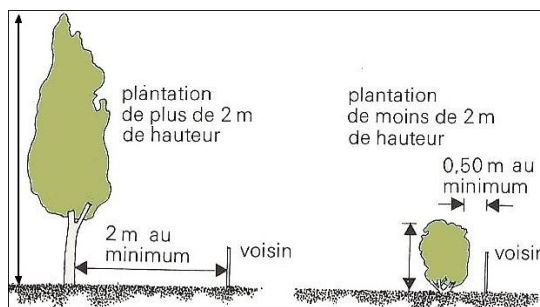
Chaque Français qui devient majeur est inscrit automatiquement sur les listes électorales, à condition qu'il ait fait les démarches de recensement citoyen à partir de 16 ans. Si l'inscription d'office n'a pas pu avoir lieu (recensement tardif, déménagement après le recensement...), il faut demander à être inscrit sur les listes électorales auprès de sa mairie.

Pour un déménagement en France, il faut soit s'inscrire auprès de la mairie de son nouveau domicile, soit déclarer sa nouvelle adresse à la mairie.



• Le savoir vivre ensemble :

Pour le confort et le respect de tous, merci de veiller à l'entretien des haies notamment celles qui ont une emprise sur la voie publique. Pour rappel, la hauteur des haies ne doit pas excéder 2 mètres.



Le chiffre du trimestre



• C'est le nombre de poteaux en bois de la route de Morgny qui ont remplacé les poteaux métalliques. Moins hauts, ils permettent une meilleure circulation des engins agricoles. Ces poteaux sont beaucoup plus faciles d'entretien, moins onéreux et plus pratiques lors d'un remplacement en cas de détérioration. La mise en place a pu être faite grâce aux compétences de Lucien notre employé communal.



Les travaux

• Un radar pédagogique a été installé route de Morgny afin de sensibiliser les usagers à la vitesse à laquelle ils roulent. Le but est de collecter des statistiques de trafic (vitesses moyennes, maximales, nombre de véhicules, etc.) pour mettre en place des actions spécifiques liées à la sécurité routière ou des aménagements routiers notamment aux abords de l'école ou des lieux de ramassage scolaire.



• La préparation du sol aux entrées du village ainsi que sur la place de la mairie a été effectuée pour de nouvelles plantations

• La haie à l'angle de la rue de la Hêtraie et du 8 mai 1945 a été coupée pour une plus grande visibilité, et un fleurissement du carrefour.

• Comme tous les ans, nous comptons sur vous pour fleurir vos jardins et mettre ainsi en valeur notre village.

• La chaîne devant le parvis de l'église a été remplacée par des poteaux métalliques amovibles retravaillés par Lucien, rendant l'accès plus facile aux personnes à mobilité réduite.



L'école Marie Bigot

• Le conseil municipal équipe l'école de 10 tablettes supplémentaires, d'un ordinateur portable ainsi que d'un disque dur.

• Pour la sécurité au sein des locaux scolaires, un visiophone a été installé afin de contrôler l'accès. Cela permet de commander l'ouverture et la fermeture du portillon de la cour de l'école et de la garderie. Ce contrôle répond aux exigences recommandées par la défense de la protection civile.



• Un concours de dessin a été organisé par l'association des parents d'élèves de notre école sur le thème du carnaval.

Deux catégories correspondant aux deux classes de l'école étaient proposées.

Vous avez été nombreux à voter par l'intermédiaire du site internet de la commune lavieuxrue76.fr puisque nous avons recueilli 295 votes valides.

Les heureux gagnants ont reçu une surprise ainsi que les félicitations de Monsieur le maire.



Gagnant catégorie GS/CP/CE1

Léa Vieuxbled



Gagnant catégorie CE2/CM1/CM2

Clémence Goujon

Vie associative

Différentes associations sont présentes dans notre commune :

• **Qi Gong**

Gymnastique douce pour harmoniser l'énergie originelle qui circule dans le corps et l'esprit de chaque être humain.

Le Qi Gong se pratique en effectuant des gestes très gracieux, lents et précis.

Environ 15 personnes pratiquent le Qi Gong à La Vieux-Rue, le jeudi matin de 10H à 12H (sauf vacances scolaires) à la salle polyvalente.

Un tapis de sol et une tenue décontractée avec chaussettes ou chaussons de salle sont nécessaires pour pratiquer cette activité.

Pour plus d'information vous pouvez contacter Christine Rubin(06.61.00.15.93) ou sur notre commune Martine Jardot (02.32.80.30.15).

Les cours sont suspendus pendant la crise sanitaire.

• **ASCVR tennis de table**

Le club pongiste est ouvert pour tous les jeunes et moins jeunes de tous niveaux et toutes motivations.

Les effectifs du club se composent de 30 personnes dont une vingtaine inscrite en compétition dans la Ligue de Normandie. Le niveau des joueurs s'étend du Loisir à la D3 (Départementale).

Les entraînements se pratiquent les mardis à la salle polyvalente de 18H à 20H30. Sur la commune de Morgny-La-Pommeraiie le lundi à partir de 20H et le vendredi de 18H à 20H30.

Pour plus d'informations, contacter Laurent Champion (02.78.77.55.01) ou sur le site internet : ascvr.fr.

En raison de la crise sanitaire, le calendrier d'activités est suspendu, mais une assemblée générale est prévue en septembre si les conditions sanitaires le permettent.

• **Comité des Fêtes de La Vieux-Rue**

Le Comité des Fêtes organise les activités de notre commune : foire à tout fête du village, repas des anciens, spectacle de Noël, repas spectacle, marché de Noël et autres animations. Une douzaine de bénévoles participent à la mise en place de ces activités.

La présidente, Blandine Bréant sera heureuse de vous recevoir pour venir participer et aider dans la mise en place de ces activités dans la convivialité et la bonne humeur.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Blandine Bréant (06.52.61.80.44) ou par mail à l'adresse suivante : comitedesfeteslvr@gmail.com.

• **Club des Anciens**

Le club des anciens se réunit une fois par mois les mardis après-midi de 14H à 17H à la salle polyvalente de notre commune.

Le club propose de la détente, des loisirs (jeux de société), de la convivialité, de l'humour (indispensable) et permet à une dizaine de nos anciens de se retrouver. Le club organise régulièrement des goûters lors de ces rencontres et lors des anniversaires.

Pour plus d'informations, contacter la représentante du club des anciens : Martine Jardot (02.32.80.30.15).

Agenda des manifestations

Les prochaines dates à retenir si les conditions sanitaires le permettent :

- 28 et 29 août : Fête du village
- 11 novembre : Repas des anciens
- 14 novembre : Organisation d'un loto
- 10 décembre : Spectacle de Noël
- 12 décembre : Marché de Noël

La bonne question

Doit-on faire une demande de travaux en mairie pour un abri de jardin ?

Oui et non . Le nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) indique l'obligation de faire une demande pour :

- Surface de plancher et emprise au sol inférieure ou égale à 5 m² : **aucune autorisation**
- Surface de plancher et emprise au sol supérieures à 5 m² et jusqu'à 20 m²: **déclaration préalable de travaux**
- Surface de plancher et emprise au sol supérieures à 20 m²: **permis de construire**

Sur notre commune, toute construction d'un abri de jardin de moins de 20 m² n'est pas soumise à la taxe d'aménagement.

Les propriétaires construisant un abri oublient le plus souvent de le déclarer. Si c'est votre cas, vous êtes en infraction et n'êtes pas à l'abri d'un contrôle par un agent de l'État ou d'une dénonciation par un voisin malintentionné.

Les risques :

- Vous êtes passible d'une amende.
- Vous pouvez être obligé de remettre votre abri de jardin en conformité.
- Vous pouvez être contraint de le démolir.

Si vous avez un doute sur l'oubli ou non de la déclaration de votre abri de jardin, vous pouvez vous rapprocher de la mairie pour vérifier si cela a bien été enregistré. Pour rappel, des contrôles via satellites et drones vont être effectués sur l'ensemble du territoire afin de remettre à jour les cartes cadastrales des nouveaux PLUI.

Christophe GROSSIN

Grandeur nature



Christophe Grossin, père de 3 enfants, est né en Guyane d'un père météorologue, ce qui lui a permis de parcourir le monde et plusieurs départements d'outre mer.

Grossiste en plantes, il est embauché dans une grande enseigne de jardinage à Meaux où il rencontre son épouse. Son entreprise le mène en Normandie et avec un sourire : « A cette époque c'est le Nord ». Il s'installe à La Vieux-Rue en 1996.

En 2002, il crée son entreprise d'espaces verts avant de se diversifier dans plusieurs domaines (taille, terrasses, clôtures, etc) avec un apprenti et un salarié à mi-temps.

L'interdiction des produits désherbants le conduit à utiliser un nouvel outil : le désherbage à l'eau chaude.

Sur un véhicule, une « chaudière » chauffe de l'eau à 120 degrés. Elle est pulvérisée en micro-gouttelettes sur les plantes ; celles-ci sont systématiquement détruites. Il opère dans les communes, les entreprises, et chez les particuliers (déductible des impôts). En Seine-Maritime, ils

ne sont que deux à procéder de la sorte.

Christophe a également des passions : l'apiculture avec six ruches dont la production varie selon les conditions climatiques. Quant au lieu où elles sont : « Il y a trop de vol de ruches je ne peux donner d'endroit », confit-il.

Sa seconde passion, la cuniculture est née de l'amour de l'un de ses fils pour les animaux. Oui c'est bien mais c'est quoi ? C'est l'élevage des lapins et plus particulièrement pour Christophe des lapins de race pour leur sauvegarde, tel que le lapin argenté anglais.

A la tête d'un cheptel de 24 adultes et 80 petits, les plus beaux spécimens sont exposés en concours. Christophe est délégué pour la région Normandie du club des lapins argentés mais également membre du jury.

Les journées sont donc bien occupées entre son métier, les ruches, les lapins, les concours et enfants.

Jardin Espace Vert Grossin

J.E.V.G - 06 09 90 68 04



Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Etat civil

Ils nous ont quittés :

- André Doublet décédé le 22 mars 2021
- Christian Etienne décédé le 24 mars 2021
- Jacky Vue décédé le 27 avril 2021

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



Mairie de La Vieux-Rue
Place de la mairie
76160 La Vieux-Rue
02 35 34 00 82
mairie.lavieuxrue@wanadoo.fr
lavieuxrue76.fr

Horaires des permanences :

- Le mardi de 15h à 18h30
- Le jeudi de 15h à 18h30
- Le vendredi de 14h à 17h30

La Vieux-Rue info avril 2021 bulletin trimestriel

Responsable de publication : Thierry Vanderpert
Ont participé à la rédaction de ce numéro : les membres du conseil municipal de l'équipe communication.
Avec l'aimable participation de Freddy Lamme
Diffusion dans les boîtes aux lettres
Tirage 200 exemplaires effectué par la mairie